

Le 6 octobre 2016  
N° 31 - 2016

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

## SOMMAIRE

**Page 1 :**  
Elections professionnelles  
CNAMTS et DRSM

**Page 2 :**  
Etre cadre aujourd'hui et  
demain

**Pages 3 à 4 :**  
IRP des ARS : demande  
d'entrevue à Madame la  
Ministre en date du 29  
septembre 2016

**Pages 4 à 5 :**  
Budget de la Sécu : avis  
défavorables de  
l'Assurance maladie et de  
l'Assurance vieillesse

**Page 5 :**  
39 heures payées 37 : une  
décision pas très « Smart »

**Pages 6 à 8 :**  
Résolution du Comité  
Confédéral National de la  
CGT Force Ouvrière – Paris  
les 29 et 30 septembre  
2016

**Page 8 :**  
Galerie de photos de la  
journée élections CNAMTS  
et DRSM



## Elections professionnelles CNAMTS et DRSM

Le 5 octobre le SNFOCOS et la FEC réunissaient à la Confédération FO les candidats aux élections CNAMTS et DRSM qui auront lieu le 17 novembre prochain.

Près de 70 militants réunis pour échanger et préparer la campagne électorale dans toutes les régions !

Je tiens à nouveau à remercier la Confédération et son Secrétaire général, Jean-Claude Mailly pour leur soutien dans cette campagne électorale.

Je rappelle que toutes les voix Force Ouvrière comptent.

L'union de Force Ouvrière pour ces élections est notre force : nous sommes la seule organisation syndicale à défendre dans l'unité, les agents, les cadres et les praticiens conseils.

Cette unité du personnel est essentielle pour notre victoire.

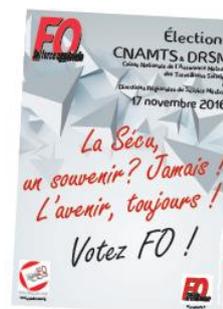
Nous défendons tous ensemble les valeurs de la Sécurité sociale, régulièrement mises en cause depuis sa création et si souvent attaquées.

Ainsi que l'a dit Jean-Claude Mailly, défendre le personnel de la Sécurité Sociale c'est défendre la Sécurité sociale.

En défendant les positions de Force Ouvrière, vous défendez l'avenir de la Sécurité sociale.

**La Sécu, un souvenir ? Jamais ! L'avenir, toujours !**

**Votez VO !**



## Etre cadre aujourd'hui et demain !

En attendant la  **Journée Cadres du 11 octobre prochain** que le SNFOCOS organise à la Confédération FO, et les résultats de notre enquête sur les cadres des organismes sociaux qui seront dévoilés lors de cette journée, voici la communication de ceux de l'Etude FO-Cadres APEC menée à l'automne 2015 « **Etre Cadre aujourd'hui et demain** » qui ont été rendus publics cet été.

Vous trouverez une présentation succincte des résultats de cette étude [ici](#).

**Ci-dessous le communiqué de presse de FO-Cadres :**

**« Les cadres ne sont pas morts » 88 % des cadres sont satisfaits d'être cadre.**

Face à une distinction cadre/non-cadre bien française que certains aimeraient voir disparaître, FO-Cadres a décidé de lancer une étude directement auprès de la population concernée afin de recueillir son avis et de pouvoir dresser un portrait réaliste de ce que sont, aujourd'hui, les cadres en France.

En effet, depuis plusieurs années le statut cadre, et tout particulièrement les avantages qui l'entourent, semble menacé et fait l'objet d'une remise en cause régulière. L'accord signé en octobre 2015 procédant à la fusion des régimes de retraite complémentaire Agirc (régime des cadres) et Arrco (régime des autres salariés) pose elle aussi la question du devenir du statut.

L'objectif principal de cette étude administrée en ligne et menée en novembre 2015 en partenariat avec l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), est avant tout de répondre aux interrogations liées à l'activité et au statut cadre. Si de nos jours le « statut cadre » ne correspond plus à ce qu'il était au XIXe ou XXe siècle, il doit désormais tenir compte d'un faisceau d'indices nouveaux indispensables pour délimiter les contours de cette population hétérogène néanmoins clairement identifiable.

D'après les résultats de l'enquête, la catégorie cadre apparaît clairement comme une catégorie de salariés qui s'est transformée au fil des siècles mais reste assurément présente dans l'entreprise. Les cadres se définissent notamment selon deux critères fondamentaux que sont le pouvoir de décision (à 63 %) et la gestion autonome du temps de travail (à 65 %).

Selon 62 % d'entre eux, leur statut a un véritable sens dans l'entreprise – entreprise qui ne pourrait fonctionner sans encadrement d'ailleurs – car ils se sentent différents des autres salariés (principalement via une politique RH différenciée).

Enfin, les cadres sont profondément attachés à leur statut et considèrent à 92 % que leurs avantages sont légitimes. Ils sont enfin 88 % à être satisfaits d'être cadres, et 74 % ne sont pas prêts à renoncer à ce statut.

Cette étude corrobore le point de vue et la position de FO-Cadres quant aux cadres : ils sont une réalité sociale et économique importante dont les entreprises ne peuvent se passer. Ils possèdent une identité propre définie par des caractéristiques et compétences auxquelles ils demeurent attachés et dont nous défendons l'existence, la continuation et la pérennité. FO-Cadres se prononce donc pour une redéfinition des principaux critères de définition de l'identité d'un cadre en entreprise à l'occasion des négociations à venir sur l'accord national interprofessionnel définissant l'encadrement.

**Retrouvez  
les photos  
du  
SNFOCOS  
sur [Flickr](#)**

## IRP des ARS : demande d'entrevue à Madame la Ministre en date du 29 septembre 2016



Paris le 29 septembre 2016

Madame Marisol TOURAINE  
Ministre des affaires sociales, de la  
santé et des droits des femmes  
Cabinet

### 6 octobre

Commission santé,  
sécurité et conditions de  
travail

### 10 octobre

ACERC

### 11 octobre

Journée Cadres du  
SNFOCOS

### 14 octobre

Commission de suivi de  
la CCN des PC dans le  
régime général

### 25 octobre

CPP Retraités

Madame la Ministre;

Par courrier en date du 17 décembre 2015, nos organisations SNPASS-FO, FEC-FO organismes sociaux et SNFOCOS vous ont alertée sur les difficultés de fonctionnement des instances représentatives du personnel des ARS, comité d'agence, CHSCT et Délégués du personnel ainsi que des délégués syndicaux.

Ces difficultés ne pouvaient qu'être aggravées par les conséquences de la réforme territoriale notamment la création de nouvelles ARS.

Nous avons rappelé et explicité nos demandes lors de l'entrevue que nous avons eue avec votre cabinet le 5 avril 2016.

Le décret du 12 avril 2016 relatif aux comités d'agence, aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et au comité national de concertation des agences régionales de santé n'a pas répondu à nos attentes.

Les instances représentatives des personnels issues des élections du 16 juin 2016 ont vu une baisse importante du nombre de représentants du personnel dans chacune des nouvelles ARS, alors même que leur effectif global a augmenté considérablement et que les distances entre les sites sont portées à plusieurs centaines de kilomètres.

Vous avez vous même acté de la nécessité de revoir à la hausse ces moyens dans votre courrier du mois de juin à l'attention des DG d'ARS.

L'installation des comités d'agence et des CHSCT dans les ARS, qu'elles soient reconfigurées ou non, a mis en exergue l'urgence de les doter de réels moyens permettant aux représentants du personnels d'assurer pleinement leurs missions de défense des agents tels que :

- rétablissement du nombre de délégués syndicaux (2 ARS reconfigurées 2 délégués syndicaux par organisation syndicale, 3 ARS reconfigurées 3 délégués syndicaux par organisation syndicale)
- maintien du champ de compétence de chaque CHSCT avant la réforme (2 ARS reconfigurées 2 CHSCT, 3 ARS reconfigurées 3 CHSCT)
- augmentation significative dès maintenant des moyens octroyés aux élus du comité d'agence, aux délégués syndicaux et aux membres des CHSCT et notamment du nombre d'heures de délégations des titulaires et des suppléants
- augmentation significative des délais de route afférents aux membres des instances représentatives des personnels
- maintien des locaux existants des comités d'agence et mise à disposition de locaux adaptés notamment en superficie
- mise à disposition à titre gratuit aux IRP des moyens nécessaires à leurs fonctionnements (mobilier, bureautique, utilisation des véhicules de service etc.)
- octroi d'heures de délégations aux membres des différentes commissions (élus ou non)

**ARS**

Nous réitérons nos demandes formulées tant dans notre courrier du 17 décembre 2015 que lors de la rencontre avec votre cabinet le 5 avril 2016. Aussi et dans les plus brefs délais, il convient que des règles nationales soient établies et transmises aux DG ARS.

En conséquence, nous vous demandons Madame la ministre de bien vouloir nous accorder d'urgence une entrevue afin de débloquer cette situation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

F. GUERARD  
  
SNPASS-FO

M. ROCHETTE  
  
FEC-FO-OS

A. GAUTRON  
  
SNFOCOS

SNPASS-FO  
14, avenue Duquesne – 75007 PARIS –  
Tel 01 40 56 43 04 ou 01 40 56 43 77  
Mail : [syndicat-fo-adm-centrale@eante.gouv.fr](mailto:syndicat-fo-adm-centrale@eante.gouv.fr) -

Fédération des Employés et Cadres - Section Fédérale des Organismes Sociaux  
28, rue des Petits Hôtels - 75010 PARIS  
Tel: 01 48 01 91 35 Fax : 01 48 01 91 83 Mail : [orgsociaux@fecfo.fr](mailto:orgsociaux@fecfo.fr)

Syndicat National FO des Cadres des Organismes Sociaux SNFOCOS  
2 rue de la Michodière 75002 Paris –  
Tél. : 01 47 42 31 23 – Mail : [snfoccos@wanadoo.fr](mailto:snfoccos@wanadoo.fr)

\*\*\*

**Sécurité sociale**

## Budget de la Sécu : avis défavorables de l'Assurance Maladie et de l'Assurance vieillesse (AFP Paris 28 septembre 2016)

Les instances de la caisse nationale d'Assurance vieillesse (CNAV) et de l'Assurance maladie ont respectivement rendu mercredi un avis défavorable au projet de budget de la Sécurité sociale (PLFSS) 2017, les organisations patronales déplorant l'absence de « réformes structurelles », la CGT et FO des mesures d'austérité.

Ces avis ne sont que consultatifs.

Le vote du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) s'est traduit par 15 voix contre (CGT, CGT-FO, Medef, CGPME), 8 voix favorables (dont CFDT, CFTC, UNAF et Ciss), 6 prises d'acte (CFE-CGC, FNMF, Fnath) et 4 abstentions (dont UPA et UNAPL), selon un communiqué.

Le Conseil de l'Union des caisses d'assurance maladie (Uncam) a recensé 10 voix contre (RSI, CGT, CGT-FO, Medef, CGPME), 5 voix pour (MSA, CFDT, CFTC), 1 prise d'acte (CCE-CGC) et une abstention (UPA).

Le patronat (Medef et CGPME) a dénoncé des résultats et prévisions en « trompe l'œil » le gouvernement promettant un quasi-retour à l'équilibre du régime général (maladie, vieillesse, famille, accident du travail) de la Sécurité sociale tout en relevant l'objectif des dépenses d'assurance maladie, a-t-on indiqué à la Cnamts.

Il a aussi « déploré l'absence de réformes structurelles » selon la même source. FO et CGT ont estimé que l'hôpital allait « trinquer » avec les 845 million d'euros d'économies prévues en 2017 (sur 4 milliards d'économie au total pour l'assurance maladie), a-t-on ajouté.

---

Le conseil d'administration de la Cnav a également rendu un avis défavorable « par 17 voix sur 29 suffrages exprimés » a indiqué l'Assurance retraite sur son compte Twitter.

Le Medef a estimé qu'il fallait reculer davantage l'âge de départ à la retraite, tout en dénonçant le poids des cotisations sur les entreprises, a rapporté à l'AFP, Gérard Rivière, président (FO) du conseil d'administration de la Cnav.

La CGT et FO ont quant à elles souligné que salariés et retraités « avaient payé le prix du retour à l'équilibre » de la branche vieillesse, excédentaire en 2016.

Mais les « motivations négatives étaient essentiellement assises sur des appréciations concernant les autres branches » de la Sécu, en particulier l'Assurance maladie, a estimé M. Rivière.

Mardi le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) avait émis un avis favorable sur le projet de budget de la Sécu, qui table sur un déficit du régime général de 400 millions d'euros, contre 3,4 milliards en 2016.

\*\*\*

## Billet d'humeur

### 39 heures payées 37 : une décision pas très « Smart »

Après le passage il y a deux ans des 35 aux 37 heures avec une négociation d'augmentation de salaire, un industriel automobile implanté en France va modifier le temps de travail de 37 heures à 39 sans majoration de salaire.

« Travaillez plus. Sinon on va licencier ». Une pression intenable pour les salariés qui ont cédé au chantage par référendum malgré l'opposition des syndicats, face à l'employeur et au prix d'une ambiance délétère entre les salariés, bien divisés.

En effet, les cadres ont accepté en plus grande proportion l'augmentation du temps de travail hebdomadaire théorique pensant sans doute que leur temps effectif était déjà très largement écrêté. Une bien belle erreur quand on sait que dès 2017 ces cadres devront accepter une réduction des jours de RTT.

La direction se veut rassurante en indiquant que ces mesures étaient conjoncturelles avec un retour aux 35 heures en 2020. Elle a pourtant contourné l'opposition des syndicats en réalisant un référendum et en faisant signer des avenants individuels au contrat de travail, faute d'accord collectif. Des signatures obtenues « sous la pression » de salariés « apeurés ».

Voilà une bien triste illustration de l'application possible de la loi du 8 août 2016 dite « loi travail »

Cette loi déséquilibre la relation de l'employeur à son salarié qui est isolé et affaibli lorsque le contrat de travail individuel n'a plus la force protectrice de l'accord collectif de branche.

Si le combat de FO n'est pas terminé, la position du SNFOCOS vis à vis de l'Ucanss est inflexible : pas de contournement de nos conventions collectives et de nos accords de branches. De même, les Caisses nationales ne doivent pas se lancer dans des toilettes à visée locale qui dérogeraient à l'unicité de nos conventions collectives.

A bons entendeurs... et les salariés le seront forcément !

**Bruno Gasparini**

**Secrétaire National en charge de l'Encadrement et de la Branche Famille.**

## Résolution du Comité Confédéral National de la CGT Force Ouvrière - Paris, les 29 & 30 septembre 2016

Réuni les 29 et 30 septembre 2016 à Paris, le Comité Confédéral National (CCN) s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXIIIe Congrès confédéral de février 2015 à Tours.

### **Pour l'abrogation de la Loi relative au travail**

Ultra minoritaire, imposée à coups de 49.3, la loi « Travail » détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes, dans la continuité du pacte budgétaire européen et du « pacte de responsabilité ». L'inversion de la hiérarchie des normes concernant dans un premier temps, le temps de travail et la poursuite des travaux de réécriture du Code du travail s'inscrivent dans une destruction programmée des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise anticipant celle des statuts de la fonction publique. La remise en cause du rôle de la branche ; celle de droits individuels acquis ; la remise en cause des majorations des heures supplémentaires ; les facilitations des licenciements ; l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de ce texte. Force Ouvrière poursuit son combat contre ce texte, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et règlementaires. Le CCN revendique l'abrogation de cette loi inacceptable.

**Retrouvez  
le  
SNFOCOS  
sur les  
réseaux  
sociaux :**

### **Pour l'augmentation des salaires, la création d'emplois de qualité et l'investissement productif**

Le niveau global et dramatique du chômage rappelle que cette politique économique est néfaste. La consommation et l'investissement notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, sont les clés pour relancer l'activité, l'emploi et la croissance.

Devant les difficultés industrielles touchant de nombreux secteurs et face au manque de soutien des politiques, le CCN revendique une véritable politique industrielle créatrice d'emplois et défendant l'industrie sur notre territoire national, y compris en autorisant la prise de majorité de capital par l'Etat, temporaire ou définitive, quand la situation l'exige pour sauver l'emploi.

<https://twitter.com/snfocos1>

Pour le CCN, l'augmentation du pouvoir d'achat demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs. Il revendique notamment un SMIC à 1 370 € net par mois, soit 80% du salaire médian, et une augmentation générale des salaires, des rémunérations des apprentis, des pensions, des retraites, des allocations et des minima sociaux. Le CCN revendique le retour de l'indexation des retraites et pensions sur les salaires. Dans la Fonction Publique, la perte du pouvoir d'achat se poursuit. Le CCN continue de revendiquer l'augmentation immédiate de 8% et l'attribution de 50 points d'indice.

<https://www.facebook.com/snfocos>

Le CCN dénonce et combat la détérioration des conditions de travail accentuée par les phénomènes de stress engendrés par les nouvelles dérèglementations.

Pour le CCN, le CDI est la forme normale de relation de travail et doit le demeurer. Aussi, il dénonce l'utilisation abusive faite des contrats courts et précaires (CDD, Intérim...). Le CCN rejette le pacte de responsabilité, accordant 100 milliards en trois ans au patronat doublé d'un marché de dupes en matière d'emplois, affaiblissant de plus le financement de la Sécurité sociale et le fonctionnement des services publics du fait des exonérations et des 50 milliards de réduction de dépenses publiques et sociales. Le CCN condamne l'attribution des aides publiques aux entreprises distribuées sans ciblage, sans conditionnalité, ni contrôle. Le CCN rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective.

---

Le CCN rappelle sa revendication d'une grande réforme fiscale fondée sur une proportionnalité juste et redistributive, ainsi que son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion IRPP/CSG.

### **Défendre la République et notamment l'Égalité de droits**

Le CCN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, facteur consubstantiel à l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements. Le CCN s'oppose également à la loi santé, à la maîtrise comptable ainsi qu'aux mesures d'économies imposées à la protection sociale. Il s'oppose aussi à la loi de refondation de l'école et à ses conséquences, notamment les réformes du collège et des rythmes scolaires. Il rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux spécificités des 3 versants de la fonction publique. Le CCN revendique une augmentation des moyens humains et financiers pour les institutions du service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, etc.), afin d'endiguer la détérioration continue du service rendu et de permettre un retour plus rapide vers l'emploi.

**Journée  
Cadres du  
SNFOCOS  
le 11  
octobre  
2016 à la  
Confédération  
FO  
Paris  
75014**

S'agissant de la numérisation et de la digitalisation, le CCN revendique une approche collective en termes de droits et statuts, les progrès techniques ne devant pas être un prétexte pour la personnalisation de la relation sociale et économique contraire aux droits individuels et collectifs. Le CCN dénonce les propositions visant à instaurer un « revenu de base », qui n'est qu'un moyen d'avaliser le sous-emploi en cherchant à rendre acceptable la précarité au titre de la charité, engendré notamment par l'« ubérisation » au lieu de la combattre.

Le CCN dénonce la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, purement idéologique, qui va accroître les coûts et la précarité énergétique et s'inscrit à contre sens des besoins tant sociaux qu'économiques.

La crise économique toujours en cours sert aussi de prétexte aux tenants du libéralisme pour réduire à néant la liberté des travailleurs, que ce soit à travers la remise en cause de l'expression démocratique des salariés de faire valoir leurs droits qu'à exprimer un rapport de forces. La persistance de l'état d'urgence ainsi que la loi sur le renseignement menacent les libertés individuelles et collectives. Par ailleurs, le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel mais chaque jour remis en cause. De plus, face à l'absence de politique commune des Etats et aux drames humains quotidiens, le CCN réclame la mise en place d'une solidarité et d'une politique migratoire européenne.

Le CCN exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne avec d'autres Etats notamment les accords TTIP, TISA ou celui initié avec la Chine.

### **Libres, indépendants, revendicatifs**

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action. Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques, en particulier pour les premiers et deuxièmes tours des élections présidentielles 2017. Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité et condamne la loi relative au « dialogue social et à l'emploi » qui porte atteinte aux institutions représentatives du personnel et aux syndicats, affaiblissant le rôle essentiel des CHSCT, instance à part entière et fusionnant les négociations collectives obligatoires. Si la restructuration des branches doit permettre d'assurer une meilleure couverture conventionnelle pour tous les salariés à condition de respecter la hiérarchie des normes, le CCN appelle à la plus grande vigilance quant aux risques de remise en cause des droits conventionnels et de la représentation des salariés du fait des fusions et élargissements à venir. Le CCN se félicite de la décision de l'OIT exigeant de la France, suite à la plainte de Force Ouvrière, de réviser sans délai, les règles de désignation des délégués syndicaux et exige du gouvernement l'application de cette décision.

---

Le CCN apporte son soutien à toutes les unions départementales et unions locales dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple.

Pour le CCN c'est une attaque de plus contre les moyens d'action des syndicats et de défense des intérêts des travailleurs.

Face à toutes ces attaques, le développement syndical est une priorité : le CCN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents y compris dans les TPE. Le CCN apporte son soutien à tous les syndicats FO et tous les travailleurs qui, chaque jour, combattent y compris par la grève, pour défendre leurs revendications et intérêts légitimes.

Le CCN dans ce contexte condamne la multiplication des arrestations des procédures judiciaires, des peines et des sanctions lourdes requises à l'encontre de militants syndicalistes. Le gouvernement use de méthodes qui tentent de remettre en cause la légitimité de l'action syndicale. Le CCN dénonce la répression en cours alors que la violence subie par les salariés au quotidien émane principalement des choix économiques qui leurs sont imposés.

Le CCN exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les militants mis en cause.

Le CCN revendique, dans les branches qui ne le prévoient pas, des dispositions applicables aux salariés des TPE, et la possibilité d'y désigner des représentants syndicaux. L'égalité républicaine doit s'appliquer à tous les salarié(e)s. A travail égal, salaire égal, y compris pour les droits sociaux et syndicaux. Le CCN appelle tous les syndicats et les militants Force Ouvrière à se mobiliser pour faire voter FO aux élections dans les TPE de novembre et décembre 2016.

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de Force Ouvrière est indispensable. Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la loi travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations et donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toute initiative nécessaire.

\*\*\*

## Photos de la journée du 5 octobre - Elections CNAMTS et DRSM à la Confédération FO



Toutes les photos sont disponibles à la fois sur le site [Flickr de FO](#) et sur le site [Flickr du SNFOCOS](#)